

Espèces en péril

Fonds d'intendance

Dossier de demande 2009/10

PARTIE 1 : Directives

PARTIE 2 : Formulaire de demande

Remarque : seules les demandes dûment remplies seront étudiées pour le financement

Fonds d'intendance des espèces en péril

PARTIE 1 : DIRECTIVES 2009/10

Vue d'ensemble

Le Fonds d'intendance des espèces en péril (EEP) est destiné à soutenir la protection et le rétablissement des espèces en péril de l'Ontario en fournissant des subventions aux personnes et aux organismes pour des activités d'intendance. Avec un financement de 18 millions de dollars de 2007 à 2010, le Fonds d'intendance des EEP investira chaque année dans des mesures d'intendance bénéficiant ainsi directement aux espèces en péril ou en soutenant le développement de nouvelles approches d'intendance qui répondent aux besoins des EEP, du public, des propriétaires fonciers, de l'industrie, des collectivités autochtones et des autres collectivités.

En 2008-2009, le Fonds d'intendance a reçu 184 demandes de projets. Avec 5 millions de dollars de financement disponibles, 109 activités de communication et d'éducation, de rétablissement des espèces, et d'initiatives de recherches ont été soutenues financièrement.

En 2009-10, 5 millions de dollars seront disponibles par le biais d'un appel de demandes et de subventions aux organisations déjà impliquées dans des mesures d'intendance des espèces en péril. Le Fonds d'intendance des EEP continuera d'appuyer des initiatives reliées aux actions de rétablissement des espèces à risque, des enquêtes ainsi que des activités de communication et d'éducation. **Bien que les projets de recherche appliquée soient admissibles, les projets de recherche scientifique ou universitaire ne seront pas financés directement par le biais du Fonds d'intendance des EEP.** Les activités de recherche universitaire ou scientifique seront étudiées seulement par le biais de demandes au Fonds pour le rétablissement des espèces en péril (FREP) soutenu actuellement par le ministère des Richesses naturelles (MRN).

Date limite et coordonnées

Les demandes sous forme électronique ou papier seront envoyées avant la fin des heures d'ouverture, le **12 décembre 2008**. Les candidats seront informés des résultats au début du printemps 2009.

Pour obtenir des renseignements généraux sur le Programme d'intendance des espèces en péril et la *Loi de 2007 sur les espèces en péril*, vous pouvez visiter le site du programme à :

<http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Species/index.html>

Pour toutes questions concernant le Fonds d'intendance des espèces en péril, veuillez communiquer avec :

Paula Julio – Conseiller du Fonds d'intendance des espèces en péril

Tél. : 705 755-1208

Courriel : paula.julio@ontario.ca

Télécopieur : 705 755-1788

Objectifs :

- Améliorer la situation des espèces en péril et de leurs habitats en appuyant des mesures d'intendance et de rétablissement;
- Encourager l'intendance et les approches multipartenaires dans la protection des espèces en péril et le rétablissement; et
- Inspirer les gens et leur permettre de s'impliquer dans l'intendance des espèces en péril grâce aux activités de sensibilisation et d'éducation, à l'emploi pour les jeunes et à la fourniture d'outils et de techniques connexes.

Catégories d'activités admissibles :

Pour 2009/10, les priorités suivantes ont été établies pour le Fonds d'intendance des EEP :

1. **Mesures de rétablissement, amélioration des habitats et activités de protection**, comme des activités pouvant être identifiées dans des stratégies de rétablissement ou des plans similaires, pour des espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes dans la province :
 - a) **Amélioration de la qualité ou du nombre d'habitats disponibles** (p. ex. plantation de végétaux, élimination des espèces exotiques ou envahissantes, installation de pondoirs, d'hibernacles ou de résidences d'autres espèces, etc.);
 - b) Soutien de la protection et du rétablissement des populations des EEP (p. ex. mesures de protection pour réduire au minimum les menaces directes, etc.).
2. **Recensement, inventaires et surveillance** pour améliorer et appuyer les activités d'intendance des espèces en péril :
 - a) Recueillir le **savoir traditionnel autochtone**;
 - b) **Évaluation/surveillance** des espèces en péril et de l'efficacité des mesures d'intendance pour le rétablissement des espèces;
 - c) **Réalisation d'inventaires d'espèces**.
3. Projets incluant des **activités de sensibilisation ou d'éducation** pour **augmenter la sensibilisation et la connaissance** des espèces en péril et encourager les mesures d'intendance :
 - a) Établissement de **plans de participation du public ou de l'industrie** afin de promouvoir les mesures profitant le plus aux espèces en péril;
 - b) Promotion de **pratiques exemplaires de gestion** réduisant les impacts sur les espèces en péril et leurs habitats pendant l'utilisation du territoire ou des ressources;
 - c) Soutien à **l'élaboration de curriculums** et d'autres projets éducatifs;
 - d) Préparation de brochures, de fiches d'information, de publications et d'autres moyens de **communication**, ateliers, etc. destinés à des publics cibles;
 - e) Appui de stages EEP auprès des organisations non gouvernementales et dans l'industrie pour les récents diplômés postsecondaires (dans les cinq ans de l'obtention du diplôme).
 - f) **Embauche de jeunes** par des organismes d'intendance pour leur permettre de travailler dans le cadre de divers projets incluant l'amélioration des habitats, la sensibilisation, etc.

Points additionnels à examiner :

- Avant de soumettre une proposition de projet, il est **fortement** recommandé aux demandeurs de consulter le personnel du MRN (biologistes des espèces en péril), des spécialistes des espèces et des partenaires lors de l'élaboration de leurs propositions;
- Les initiatives de protection des terres ne seront examinées que dans l'optique de l'amélioration de partenariats et de projets de protection déjà existants. Pour obtenir des renseignements additionnels, vous pouvez communiquer avec le Programme de protection des terres du MRN;
- Les projets de recherche scientifique ou universitaire ne seront étudiés que dans le cadre d'une demande directe pour le Fonds de rétablissement des espèces en péril, veuillez vous référer à : <http://www.wwf.ca/NewsAndFacts/Projects/ESRF.asp?lang>
- Les études ou les projets imposés par une loi ne sont pas admissibles;
- Les propositions de projets doivent concerner des espèces en voie de disparition, menacées et préoccupantes ayant été évaluées et qui font partie de la liste des espèces en péril en Ontario (en ce qui concerne le statut dans la province, consultez la liste des espèces en péril en Ontario à l'adresse <http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Species/2ColumnSubPage/247029.html>)
- Les projets concernant plusieurs espèces, l'écosystème et les espèces uniques seront tous étudiés dans le cadre du financement;

- Les demandeurs retenus devront, s'il y a lieu :
 - Se conformer aux cadres et aux protocoles en vigueur concernant l'échange, les normes et la collecte de données s'ils doivent accéder à des renseignements de la Couronne par le biais du (MRN);
 - Soumettre toutes les informations et les données recueillies au MRN, qui les entrera et les utilisera dans les bases de données correspondantes du ministère;
 - Démontrer que les autorisations appropriées de Parcs Ontario ont été obtenues pour les activités se déroulant à l'intérieur des parcs provinciaux et des réserves de conservation;
- Toutes les données provenant de ces projets seront utilisées à des fins d'information uniquement. En aucun cas, la Couronne n'est tenue de prendre des mesures à la suite de recommandations pouvant être formulées au cours de ce projet. Tous les produits de cartographie découlant de ce projet sont uniquement destinés à l'utilisation bénévole des organismes d'intendance. Ni le MRN ni le gouvernement de l'Ontario ne s'engagent à approuver les méthodes et résultats de ce projet dans le cadre de leur utilisation pour recenser des habitats des espèces en péril ou lors de la prise de décision concernant l'utilisation des terres.

Demandeurs admissibles :

- Agriculteurs et propriétaires fonciers
- Organisations non gouvernementales
- Collectivités et organisations autochtones
- Établissements d'enseignement
- Office de protection de la nature
- Conseils d'intendance environnementale de l'Ontario
- Gouvernements municipaux et locaux
- Entreprises
- Organismes de l'industrie

Demandeurs non admissibles :

- Ministères du gouvernement provincial
- Ministères et agences du gouvernement fédéral

Coûts admissibles :

- a. **Coûts en ressources humaines** : salaires et avantages sociaux (selon la loi) des ressources humaines qui participeront directement à la mise en œuvre du projet.
- b. **Coûts administratifs** : coût des locaux pour bureaux, fournitures de bureau, téléphone, ordinateurs, télécopieurs et photocopies, de même que tout frais de gestion du projet (p. ex. comptabilité). **Ces coûts ne doivent pas dépasser 10 % du financement total demandé.**
- c. **Coûts de l'équipement** : location de l'équipement nécessaire à la réalisation du projet. Dans certains cas, les achats d'équipement accompagnés d'un justificatif acceptable pourront être examinés.
- d. **Coût en matériel et en fournitures** : matériel autre que l'équipement (p. ex., arbres à planter).
- e. **Dépenses liées au déplacement et au travail sur le terrain** : coûts de déplacement et d'exploitation (carburant), l'hébergement et les repas.
- f. **Frais de location de véhicules.**
- g. **Coûts de conception, d'impression et de distribution de documentation.**

Critères d'évaluation :

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Pour que les propositions de projets soient évaluées, elles doivent être dûment remplies et se conformer aux directives du Fonds d'intendance des EEP :
 - satisfaction des critères d'admissibilité;
 - conformité aux activités admissibles;
 - contribution aux objectifs du fonds et avancement de la cause.
- 40 % des points pour la contribution du projet au rétablissement des espèces :
 - activité profitant aux espèces en péril ciblées, à leurs habitats ou à l'écosystème ciblé;
 - activités conformes aux priorités recensées dans les stratégies actuelles de rétablissement des EEP ou dans des documents similaires, ou contribution équivalente d'un spécialiste des espèces ou de l'intendance;
 - capacité à atteindre et à démontrer des résultats mesurables.
- 30 % des points pour la conception du projet :
 - le projet est bien planifié et réalisable;
 - le projet prévoit une forte mobilisation des partenaires (les partenariats et la collaboration sont employés à optimiser les ressources et les connaissances disponibles);
 - le projet est soutenu par d'autres sources de financement (notamment des contributions en nature), idéalement 50 % ou plus;
 - les coûts du projet sont raisonnables par rapport aux activités proposées.
- 30 % des points pour la qualité globale de la proposition de projet :
 - Le projet a toutes les chances de réussir à long terme en ce qui concerne la réalisation des avantages recensés pour les espèces en péril et la poursuite de partenariats;
 - Le projet proposé a recours aux pratiques exemplaires de gestion et à des innovations en matière d'intendance des espèces en péril;
 - Le projet proposé contribue à généraliser la santé de la biodiversité, l'intendance du paysage et les avantages non négligeables pour les autres espèces.

Fonds de contrepartie :

Dans l'idéal, les fonds de contrepartie doivent équivaloir à la subvention demandée. Il est toutefois possible de déposer une demande de fonds d'intendance sans disposer de fonds de contrepartie. Il faut toutefois savoir que l'importance des fonds de contrepartie dont vous disposez pour votre projet constitue l'un des critères pris en compte lors de l'examen des demandes. Les fonds de contrepartie peuvent prendre la forme d'argent ou de dons en nature. Si les demandeurs mentionnent la présence de dons en nature, ils doivent décrire le mode de calcul de la valeur de ces contributions. Pour consulter les directives concernant l'estimation de la valeur du travail bénévole, vous pouvez visiter la page

<http://volunteercalculator.imaginecanada.ca/fre/default.asp?tabset=4>.

Notification :

À la suite de l'évaluation des demandes, tous les demandeurs recevront par écrit la décision concernant l'attribution du financement au printemps 2009). Les candidats ne devraient pas entamer les travaux au cours de la période d'attente du financement du Fonds d'intendance des EEP avant d'avoir reçu la notification de la décision. Une fois le financement approuvé, les candidats ne doivent pas entreprendre le projet avant qu'un contrat ne soit signé avec la Couronne. Toutes les activités entreprises avant la signature du contrat ne feront pas l'objet d'un financement. Toutes les activités doivent être terminées avant le **12 février 2010**.

Entente et paiement :

Les activités faisant l'objet d'un financement doivent être terminées et les factures envoyées dans l'année de réception du financement. Les projets s'étalant sur plusieurs années feront l'objet d'un engagement de financement d'un an seulement de la part du Fonds d'intendance des EEP. Le demandeur peut déposer une autre demande pour les années suivantes, sans garantie de financement.

Les demandeurs retenus devront conclure une entente type stipulant les conditions générales liées à l'acceptation et aux dépenses de la subvention. Le défaut de conclure une entente pourrait entraîner la perte du financement.

Les demandeurs retenus auront jusqu'au **12 février 2010** pour terminer les projets et jusqu'au **26 février 2010** pour présenter les rapports exigés.

Les versements seront conditionnels à la réalisation des résultats précisés dans les tableaux complémentaires du contrat. Le paiement final sera versé après la rédaction d'un rapport de suivi à la fin du projet.

Permits:

Les demandeurs retenus ont la responsabilité de recenser les permis, licences et autres autorisations nécessaires afin de commencer ou terminer le projet.

Reconnaissance :

Le cas échéant, le candidat retenu sera tenu de reconnaître la contribution financière du Fonds d'intendance des espèces en péril.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels recueillis sur le formulaire de demande seront utilisés pour la bonne gestion du Fonds d'intendance des espèces en péril.

Les renseignements personnels seront utilisés ou divulgués strictement en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour toute question concernant la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur LAIPVP des espèces en péril au 300, rue Water, 4^e étage, tour Nord, Peterborough (Ontario) K9J 8M5, téléphone 705 755-5257.

Vérification :

Pour garantir la bonne utilisation des fonds, la province de l'Ontario se réserve le droit de procéder à une vérification indépendante des données du rapport, conformément aux dispositions du contrat de financement. Des documents et des factures clairement établies devront être soumis pour que les versements puissent être effectués. À la demande de la province, le candidat devra accorder toutes les autorisations nécessaires pour donner accès à la propriété et mettre à disposition tous les documents et renseignements pouvant être demandés à cet effet.

Cadre de référence :

Cet appel de propositions n'est pas un processus d'approvisionnement ayant force d'obligation.

Le MRN se réserve le droit de demander des éclaircissements et des renseignements complémentaires aux candidats.

Le MRN peut décider de rejeter une demande contenant de fausses déclarations ou des renseignements inexacts, tendancieux ou incomplets.

Après avoir été déposée, la proposition de projet ne peut faire l'objet de modifications ou de changements substantiels.

**Fonds d'intendance des
espèces en péril (EEP)****Partie 2 :****Formulaire de demande
2009/10**

Veillez envoyer la demande remplie au :

Ministère des Richesses naturelles
Programme d'intendance des espèces en péril
300, rue Water, 4^e étage, tour Nord
Peterborough (Ontario) K9J 8M5
À l'attention de : **Paula Julio**

Téléphone : 705 755-1208
Courriel : paula.julio@ontario.ca
Télécopieur : 705 755-1788

À remplir par le MRN

Numéro de demande

Date d'envoi (aaaa/mm/jj)

Veillez consulter les **Directives du fonds d'intendance des espèces en péril** (Directives) lorsque vous remplissez ce formulaire de demande.

Les demandes sous forme électronique ou papier doivent être envoyées avant la fin des heures d'ouverture, le **12 décembre 2008**. Les candidats seront informés des résultats au début du printemps 2009.

REMARQUE : Seules les demandes remplies au complet seront étudiées en vue d'un financement.

Une fois le financement approuvé, les candidats ne doivent pas entreprendre le projet avant qu'un contrat ne soit signé avec la Couronne.

Les candidats retenus auront jusqu'au **12 février 2010** pour terminer les projets et jusqu'au **26 février 2010** pour transmettre le rapport des résultats au Programme d'intendance des espèces en péril.

Le candidat a la responsabilité de se procurer tous les permis obligatoires dont il a besoin pour entreprendre ou réaliser le projet.

Nous vous recommandons de remplir la version électronique de ce formulaire et à nous la faire parvenir par courriel. Pour toute question concernant votre demande, veuillez communiquer avec la personne-ressource du ministère des Richesses naturelles aux coordonnées ci-dessus.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels recueillis sur le formulaire de demande seront utilisés pour la bonne gestion du Fonds d'intendance des espèces en péril.

Les renseignements personnels seront utilisés ou divulgués strictement en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour toute question concernant la collecte de ces renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur LAIPVP des espèces en péril au 300, rue Water, 4^e étage, tour Nord, Peterborough (Ontario) K9J 8M5, téléphone 705 755-5257.

Financement antérieur

Avez-vous demandé un financement du Fonds d'intendance des EEP en :

2007/08 2008/09

Avez-vous reçu un financement pour votre (vos) projet (s)?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer le numéro de suivi de votre (vos) projet (s) (tel que mentionné que dans le contrat signé)

Comment cette proposition met-elle à profit les projets des années antérieures? **(10 lignes maximum)**

Titre du projet

Donnez un descriptif au projet proposé **(1 ligne maximum)**

Renseignement sur le demandeur

Organisme (s'il y a lieu)

Personne-ressource principale

Signataire (si différent du précédent)

Adresse postale

Organisme (s'il y a lieu)

N° d'unité	N° de la rue	Nom de la rue	Case postale
Ville		Province	Code postal
N° de téléphone (<i>y compris n° de poste.</i>)		N° de téléc.	Adresse de courriel

Site Internet (s'il y a lieu)

Type d'organisme

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Collectivité ou organisme autochtone | <input type="checkbox"/> Office de protection de la nature |
| <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement | <input type="checkbox"/> Conseil d'intendance environnementale de l'Ontario |
| <input type="checkbox"/> Gouvernement municipal et local | <input type="checkbox"/> Entreprise |
| <input type="checkbox"/> Organisme non gouvernemental | <input type="checkbox"/> Organisme de l'industrie |
| <input type="checkbox"/> Agriculteur ou propriétaire foncier | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : |

Si plus de 10 espèces, veuillez mentionner le type d'écosystème

Résumé du projet

I Dans l'espace ci-dessous, donnez une brève description du projet proposé. Ce résumé pourrait être utilisé dans les annonces ou les communications concernant le Fonds d'intendance des espèces en péril **(5 lignes maximum)**.

Emplacement du projet

Veuillez indiquer les données géographiques relatives à votre proposition de projet. S'il y a lieu, veuillez joindre les cartes et les schémas correspondants.

Méthode de tenure

- Réserve autochtone Privé
 Couronne Parc provincial ou réserve de conservation
 Municipal

Nom de la propriété

Nom du propriétaire

Adresse municipale de la propriété (n° 911)

Description officielle
(lot/concession/canton géographique)

Superficie (acres/hectares)

Indication pour se rendre sur la propriété

Région MRN (Nord-ouest, Nord-est, Sud)

District du MRN – voir lien — http://www.mnr.gov.on.ca/fr/ContactUs/2ColumnSubPage/STEL02_179014.html

Remarques supplémentaires

Détails du projet

Veillez résumer votre proposition de projet en utilisant les catégories ci-dessous. Veuillez joindre tous les documents nécessaires pour décrire la proposition.

Objectifs/buts du projet **(10 lignes maximum)**

Approche/méthodologie (y compris une description détaillée des techniques/protocoles d'échantillonnage et de surveillance) : **(15 lignes maximum)**

RH nécessaire/Qui est impliqué : **(10 lignes maximum)**

Résultats escomptés : **(10 lignes maximum)**

Avantages pour les espèces en péril

Expliquez de quelle manière ce projet permettra le rétablissement d'une ou de plusieurs espèces en péril ou répond aux objectifs soulignés dans les directives. Démontrez que ce projet profitera aux espèces en péril ciblées ou encore aux espèces en péril en général (à l'aide, par exemple, de sources documentaires). S'il y a lieu, expliquez de quelle manière le projet correspond aux renseignements ou aux recommandations des stratégies de rétablissement

Connexions du projet

Expliquez de quelle manière votre projet appuie d'autres initiatives de protection, d'intendance ou de rétablissement. **(15 lignes maximum)**

Plan de travail

En utilisant les activités admissibles décrites ci-dessous (tirées des directives), veuillez décrire la manière dont vous réaliserez ce projet. Discutez du facteur temps et des principales mesures nécessaires pour terminer le projet d'ici le **12 février 2010. Limite d'un maximum de 5 activités.**

Catégories d'activités admissibles :

(Pour connaître les détails de chacune des catégories d'activité, veuillez vous référer aux directives ci-dessus.)

1. Projets comprenant des **mesures de rétablissement, d'amélioration d'habitat** et des **activités de protection** qui pourraient être identifiées dans les stratégies de rétablissement ou des plans similaires, pour des espèces en voie de disparition, menacées, ou au statut préoccupant dans la province.
2. **Recensements, inventaires et surveillance** nécessaires au soutien des activités des espèces en péril.
3. Projets incluant des éléments de **sensibilisation ou d'éducation**, et visant à **augmenter la sensibilisation et les connaissances** sur l'intendance des espèces en péril.

Catégorie d'activité	Décrivez l'activité en détail	Date de début	Date de fin
Exemple : 2	Exemple Recensement de la population de tortue de Blanding devant être effectué à l'emplacement xx en utilisant des techniques de marquage et de recapture.	Exemple : 20 avril 2009	Exemple : 20 octobre 2009

Budget

Indiquez ci-dessous la répartition du budget en précisant les coûts associés à votre projet. **Ne pas oublier d'associer ces coûts aux principales actions détaillées dans le plan de travail ci-dessus.** Veuillez inclure les fonds de contrepartie (argent liquide/en nature), et indiquez la somme que vous espérez obtenir du Fonds d'intendance des espèces en péril.

Consultez les lignes directrices pour établir les coûts et les fonds de contrepartie admissibles, et référez-vous aux passages traitant du contrat et du paiement pour en savoir davantage sur la présentation des factures.

Pour chaque élément du projet :

- a) **Coûts en ressources humaines** : salaires et avantages obligatoires (selon la loi) des ressources humaines qui participeront directement à la mise en œuvre du projet.
- b) **Coûts administratifs** : coûts des locaux pour bureaux, fournitures, téléphones, ordinateurs, télécopieur et photocopies, de même que tout frais de gestion du projet (p. ex. comptabilité). **Ces coûts ne doivent pas dépasser 10 % du financement total demandé.**
- c) **Coûts de l'équipement** : location de l'équipement nécessaire pour réaliser le projet. Dans certains cas, les achats d'équipement accompagnés d'un justificatif acceptable pourront être examinés.
- d) **Coûts en matériel et en fourniture** : matériel autre que l'équipement (p. ex., arbres à planter).
- e) **Dépenses liées au déplacement et au travail sur le terrain** : coûts de déplacement et d'exploitation (carburant), hébergement, repas.
- f) **Frais de location de véhicules.**
- g) **Coûts de conception, d'impression et de distribution de documentation.**

Fonds d'intendance des espèces en péril 09/10

Activité précise (veuillez consulter le plan de travail ci-dessus)	Éléments livrables de projet (produit final ou résultat réel, p. ex. brochure, enquête sur le terrain)	Volets du projet (décrivez en détail)	Coût total (\$)	Somme demandée au Fonds d'intendance des EEP	Somme provenant des fonds de contrepartie
		<p>a. Ressources humaines Salaire (donnez les détails suivants pour chaque employé à embaucher pour cet élément) : \$ par <input type="checkbox"/> heure <input type="checkbox"/> jour <input type="checkbox"/> semaine (indiquez le taux approprié) Durée du contrat : (nombre d'heures, jours, semaines ou mois)</p> <p>Brève description de l'emploi :</p>			
		<p>b. Coûts administratifs :</p>			
		<p>c. Liste de l'équipement et des coûts de location :</p>			
		<p>d. Liste du matériel et des fournitures :</p>			
		<p>e. Dépenses liées au déplacement et au travail sur le terrain (décrire les déplacements et indiquer le nombre de personnes devant se déplacer pour ce volet) :</p>			
		<p>f. Frais de location de véhicules :</p>			
		<p>g. Coûts de conception, d'impression et de distribution de la publication Qu'est-ce qui est produit, combien et à quel coût? \$/unité</p>			

Fonds d'intendance des espèces en péril 09/10

Activité précise (veuillez consulter le plan de travail ci-dessus)	Éléments livrables de projet (produit final ou résultat réel, p. ex. brochure, enquête sur le terrain)	Volets du projet (décrivez en détail)	Coût total (\$)	Somme demandée au Fonds d'intendance des EEP	Somme provenant des fonds de contrepartie
		<p>a. Ressources humaines Salaire (donnez les détails suivants pour chaque employé à embaucher pour cet élément) : \$ par <input type="checkbox"/> heure <input type="checkbox"/> jour <input type="checkbox"/> semaine (indiquez le taux approprié) Durée du contrat : (nombre d'heures, jours semaines ou mois) Brève description de l'emploi :</p>			
		<p>b. Coûts administratifs :</p>			
		<p>c. Liste de l'équipement et des coûts de location :</p>			
		<p>d. Liste du matériel et des fournitures :</p>			
		<p>e. Dépenses liées au déplacement et au travail sur le terrain (décrire les déplacements et indiquez le nombre de personnes devant se déplacer pour ce volet) :</p>			
		<p>f. Frais de location de véhicules :</p>			

Fonds d'intendance des espèces en péril 09/10

Activité précise (veuillez consulter le plan de travail ci-dessus)	Éléments livrables de projet (produit final ou résultat réel, p. ex. brochure, enquête sur le terrain)	Volets du projet (décrivez en détail)	Coût total (\$)	Somme demandée au Fonds d'intendance des EEP	Somme provenant des fonds de contrepartie
		<p>g. Coûts de conception, d'impression et de distribution de la publication : Qu'est-ce qui est produit, combien et à quel coût? \$/unité</p>			
		<p>a. Ressources humaines Salaire (donnez les détails suivants pour chaque employé à embaucher pour cet élément) : \$ \$ par <input type="checkbox"/> heure <input type="checkbox"/> jour <input type="checkbox"/> semaine (indiquez le taux approprié) Durée du contrat : (nombre d'heures, jours, semaines ou mois) Brève description de l'emploi :</p>			
		<p>b. Coûts administratifs :</p>			
		<p>c. Liste de l'équipement et des coûts de location :</p>			
		<p>d. Liste du matériel et des fournitures :</p>			
		<p>e. Dépenses liées au déplacement et au travail sur le terrain (décrire les déplacements et indiquez le nombre de personnes devant se déplacer pour ce volet) :</p>			
		<p>f. Frais de location de véhicules :</p>			

Fonds d'intendance des espèces en péril 09/10

Activité précise (veuillez consulter le plan de travail ci-dessus)	Éléments livrables de projet (produit final ou résultat réel, p. ex. brochure, enquête sur le terrain)	Volets du projet (décrivez en détail)	Coût total (\$)	Somme demandée au Fonds d'intendance des EEP	Somme provenant des fonds de contrepartie
		<p>g. Coûts de conception, d'impression et de distribution de la publication : Qu'est-ce qui est produit, combien et à quel coût? \$/unité</p>			
		<p>a. Ressources humaines Salaire (donnez les détails suivants pour chaque employé à embaucher pour cet élément) : \$ \$ par <input type="checkbox"/> heure <input type="checkbox"/> jour <input type="checkbox"/> semaine (indiquez le taux approprié) Durée du contrat : (nombre d'heures, jours, semaines ou mois) Brève description de l'emploi :</p>			
		<p>b. Coûts administratifs :</p>			
		<p>c. Liste de l'équipement et des coûts de location :</p>			
		<p>d. Liste du matériel et des fournitures :</p>			

Fonds d'intendance des espèces en péril 09/10

Activité précise (veuillez consulter le plan de travail ci-dessus)	Éléments livrables de projet (produit final ou résultat réel, p. ex. brochure, enquête sur le terrain)	Volets du projet (décrivez en détail)	Coût total (\$)	Somme demandée au Fonds d'intendance des EEP	Somme provenant des fonds de contrepartie
		<p>e. Dépenses liées au déplacement et au travail sur le terrain (décrire les déplacements et indiquez le nombre de personnes devant se déplacer pour ce volet) :</p>			
		<p>f. Frais de location de véhicules :</p>			
		<p>g. Coûts de conception, d'impression et de distribution de la publication : Qu'est-ce qui est produit, combien et à quel coût? \$/unité</p>			
		<p>a. Ressources humaines Salaires (donnez les détails suivants pour chaque employé à embaucher pour cet élément) : \$ \$ par <input type="checkbox"/> heure <input type="checkbox"/> jour <input type="checkbox"/> semaine (indiquez le taux approprié) Durée du contrat : (nombre d'heures, jours, semaines ou mois) Brève description de l'emploi :</p>			
		<p>b. Coûts administratifs :</p>			
		<p>c. Liste de l'équipement et des coûts de location :</p>			

Fonds d'intendance des espèces en péril 09/10

Activité précise (veuillez consulter le plan de travail ci-dessus)	Éléments livrables de projet (produit final ou résultat réel, p. ex. brochure, enquête sur le terrain)	Volets du projet (décrivez en détail)	Coût total (\$)	Somme demandée au Fonds d'intendance des EEP	Somme provenant des fonds de contrepartie
		d. Liste du matériel et des fournitures :			
		e. Dépenses liées au déplacement et au travail sur le terrain (décrire les déplacements et indiquez le nombre de personnes devant se déplacer pour ce volet) :			
		f. Frais de location de véhicules :			
		g. Coûts de conception, d'impression et de distribution de la publication : Qu'est-ce qui est produit, combien et à quel coût? \$/unité			
			Coût total du projet	Financement total demandé	* Total des fonds de contrepartie
		TOTAL:			

** Le total des fonds de contrepartie doit équivaloir au total de l'aide des partenaires décrite ci-dessous*

Contribution des partenaires

Indiquez le nom de toutes les personnes et de tous les organismes qui seront partenaires dans ce projet. Il est possible que l'on communique avec les partenaires pour leur demander de confirmer leur participation à ce projet. Ajouter des lignes au besoin.

Fonds d'intendance des espèces en péril 09/10

Organisme (s'il y a lieu)	Coordonnées (nom de la principale personne - ressource, courriel, téléphone)	Brève description de la contribution du partenaire	Type d'aide (en argent ou en nature)	* Somme (\$)	Confirmé? (oui/non)
TOTAL :					

** Le total des fonds de contrepartie doit équivaloir au total de l'aide des partenaires décrite ci-dessus*

Contrats et signatures

Par la présente, le soussigné accepte toutes les dispositions décrites dans les *Directives du Fonds d'intendance des espèces en péril*, et atteste qu'à sa connaissance, les renseignements donnés dans cette demande sont complets et véridiques.

Signature de la principale personne-ressource

À signer par la principale personne-ressource pour ce projet.

Signataire autorisé	Titre/Poste	
Signature		Date (aaaa/mm/jj)

Signature du signataire (si différent du précédent)

Les demandes des organismes caritatifs, sans but lucratif (autres que des universités) ou à but lucratif doivent être signées par un agent autorisé de l'organisme.

Signataire autorisé (si différent du précédent)	Titre/Poste	
Signature		Date (aaaa/mm/jj)